



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le ministre*

*Paris, le*

**22 OCT. 2020**

Monsieur le Secrétaire général,

Par courriers des 29 juin et 17 septembre derniers, vous m'avez alerté sur la situation des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) qui, comme vous le soulignez, sont pleinement engagés pour assurer le fonctionnement de notre système éducatif et mettre en œuvre la continuité pédagogique.

Comme je vous l'ai exprimé lors de nos entretiens des 16 juillet et 21 septembre derniers, j'ai pleinement conscience des difficultés rencontrées actuellement par les IA-IPR dans l'exercice de leurs missions.

Les IA-IPR ont été particulièrement sollicités l'année scolaire passée pour la réussite de la réforme du lycée et la session 2020 des examens. En outre, leur engagement depuis le début de la crise sanitaire auprès des professeurs a contribué à la réussite de la continuité pédagogique et au bon déroulement de la rentrée scolaire.

Je ne méconnais pas non plus la charge de travail supplémentaire qui résulte pour certains inspecteurs des reports des rendez-vous de carrière des enseignants et de l'organisation au printemps prochain des entretiens professionnels de titularisation des professeurs stagiaires recrutés sur la base des épreuves écrites.

Par ailleurs, vous connaissez l'importance que j'accorde au processus d'évaluation des établissements. C'est pourquoi j'ai décidé la création de cent postes supplémentaires d'IA-IPR sur trois ans afin de leur permettre de prendre pleinement part à l'évaluation externe des établissements. Ainsi, trente postes supplémentaires ont été mis au concours cette année ; tous n'ont pu être pourvus en cette rentrée scolaire.

*.../...*

Monsieur Alain MARIE  
Secrétaire Général SNIA-IPR UNSA  
87 bis avenue Georges Gosnat  
94853 IVRY sur SEINE

S'agissant de la revalorisation des déroulements de carrière, les travaux inscrits à l'agenda social dans le cadre du GT 5 vont se poursuivre dès la mi-octobre. A ma demande, les discussions de la DGRH avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique et la direction du budget vont permettre d'envisager les modalités de cette revalorisation. Telle que décidée en interministériel, cette revalorisation ne pourra s'envisager que dans le cadre d'un projet ambitieux de fusion des corps d'inspection territoriale, avec une réflexion préalable sur leurs missions. L'objectif serait de faire aboutir ce projet de fusion pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En parallèle du travail mené dans le cadre du GT 5 sur les corps d'inspection en particulier, l'agenda social prévoit également une réflexion globale sur l'encadrement associant les corps d'inspection, les personnels de direction et la filière administrative, avec la perspective d'un séminaire de l'encadrement en novembre. Dans ce cadre, un certain nombre de thématiques pourraient être abordées : culture et pratiques managériales, conditions d'exercice des métiers, gouvernance, attractivité, recrutement, mobilité et formation.

Sans attendre ces différents travaux, j'ai d'ores et déjà porté une demande de revalorisation de l'indemnité pour charges administratives (ICA) qui devrait se traduire par une augmentation d'environ 100€ bruts par mois dès janvier 2021.

Enfin, s'agissant de l'amélioration des possibilités de promotion, j'ai obtenu que le taux de promotion à l'échelon spécial de la hors classe soit porté de 17 à 18 % en 2021. Il avait pu être porté de 16 à 17 % l'an passé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER